



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU  
14 DECEMBRE 2016

Transmission en Préfecture	22 DEC. 2016
Date Réception	

Le quatorze décembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 08 12-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Jacques BUCKI, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Yvon CASTINEL à Louis-Hervé TRELLU, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard RAMOND, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA.

**ABSENTS** : Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Marie DENORME

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-116	<b>Finances</b> Décision modificative n°1 budget annexe eau potable
-----------------------------	--

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une décision modificative n°1 sur le budget EAU POTABLE afin de procéder à des ajustements. Les écritures proposées sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Recu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 013-211300504\_20161214-DB2016\_116-DE

SECTION FONCTIONNEMENT		Libellé compte/opération	Réel / Ordre (OES ou OIS)	Dépenses	Recettes
Chapitre/ Opération	Compte				
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	réel	1 575 €	
77	774	Subventions exceptionnelles	réel		1 575 €
	<b>Total</b>			<b>1 575 €</b>	<b>1 575 €</b>

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la décision modificative n°1 décrite ci-dessus pour le budget EAU POTABLE

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

**Bernard RAMOND**